



Contrat de service non rendu quelles solutions

Par **THOUVENIN**, le **05/01/2011** à **00:40**

Bonjour,

Depuis septembre 2010 mon fils suit une formation de pilotage dans un aéroclub. Cette formation coûte 7500 euros pour 45 heures de vol, et 50 heures de cours théoriques. J'ai avancé 4000 euros, et aujourd'hui je reçois un courrier m'avisant que cette association cessait toute activité, et après appel téléphonique on me répond que je ne peux récupérer mon argent, alors que mon fils n'a effectué que 10h de vol. Quels sont mes recours, à qui dois-je m'adresser pour espérer récupérer mes fonds?

Merci de votre réponse, sincères salutations